

OÙ TROUVER LA PPSO ?

- Le site allo-ortho.com est disponible pour tous sur internet et pour tout le monde.
- La régulation (téléphonique) et l'orientation des demandes sont accessibles en Centre Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Martinique, Normandie, Provence-Alpes-Côte d'azur, Occitanie et Île-de-France.

POUR QUI ?

- Pour les usagers : répondre à la question "ai-je besoin d'un orthophoniste ?" et faciliter la recherche d'un·e orthophoniste.
- Pour les orthophonistes : prévenir la santé des orthophonistes en facilitant la gestion des demandes et l'organisation et fluidifiant l'accès vers les soins orthophoniques.



PPSO

Plateforme Prévention
Soins Orthophonie

**Organiser la réponse
aux demandes de soins
en orthophonie**



LA PPSO, C'EST OFFERT

- Le dispositif est gratuit pour les orthophonistes comme pour les usagers.
- Le site allo-ortho.com est financé par les membres de l'association PPSO.
- L'appel de prévention et l'orientation des demandes sont financés par les Agences Régionales de Santé (ARS) des régions bénéficiant du dispositif grâce à un contrat signé avec les Unions régionales des professionnels de santé (URPS-orthophonistes).

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association réunissant la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), les syndicats régionaux, les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS orthophonistes) et les associations de prévention en orthophonie.

COMMENT ?

1- Informer et prévenir : allo-ortho.com

Site internet créé pour faire le lien entre les familles, les aidants, les patients et les orthophonistes.

allo-ortho.com :

- répond aux questions les plus fréquentes du grand public,
- accompagne enfants et adultes en difficulté grâce à des conseils,
- guide les usagers dans les démarches nécessaires auprès des professionnels.

2- Réguler les demandes

Les usagers qui le souhaitent, sont mis en relation avec des orthophonistes régulateurs qui peuvent :

- répondre à leurs questions,
- donner des conseils de prévention,
- évaluer si la demande correspond à un besoin d'orthophonie, à une urgence éventuelle, ou si d'autres professionnels doivent être contactés,
- obtenir des conseils de prévention et des réponses aux questions que je me pose avant d'avoir un RDV chez l'orthophoniste.

3- Orienter les demandes

Proposition d'adressage vers les orthophonistes les plus proches pour les usagers qui en ont besoin via une solution de géolocalisation et de liste d'attente commune régionale.

